



Institut pour l'Utilisation des Thérapies brèves et de l'Hypnose en Lorraine

Contrat de formation

(Contrat de formation professionnelle, articles L. 6353 à L. 6353-7 du code du travail
Entre dans la catégorie des actions de formations prévues par l'article L.6313-1 du code du travail)

« Comment repérer, évaluer, apaiser et orienter de façon adaptée, dans les situations de propos voire de crise suicidaire »

Description du programme :

La crise suicidaire est une crise psychique dont une des issues possibles est le suicide. Ces situations peuvent se présenter en pratique courante, notamment pour des thérapeutes ou praticiens de la relation d'aide, qui n'ont pas forcément toujours les outils pour y faire face. L'idée est de donner à ces praticiens des outils concrets pour évaluer plus facilement et précisément, et référer correctement, de façon adaptée, dans les situations où les patients évoquent des idées suicidaires.

Comment évaluer l'urgence, le risque, la dangerosité de la situation ? Sur quels critères doit-on agir dans l'urgence absolue ou peut-on prendre un minimum de temps pour réfléchir ? Comment communiquer efficacement dans ces situations, potentiellement inquiétantes pour le thérapeute comme pour son patient ?

Il ne s'agit pas d'une formation à l'hypnose ou à une technique thérapeutique, il s'agit d'une formation qui aiderait les thérapeutes à évaluer le potentiel suicidaire et à agir de façon la plus cohérente et sécuritaire possible dans ce genre de situations d'urgence. Il ne s'agit pas non plus d'une formation à un modèle de thérapie mais plutôt « d'intervention de crise », le but étant de sortir de la crise et non pas de résoudre, ici et maintenant, l'intégralité de la situation du patient en souffrance...

Ce genre d'intervention de crise relève des soins d'urgence que chacun devrait peut-être connaître, au même titre qu'un massage cardiaque. Elle a d'ailleurs été proposée sous une forme ou une autre à un certain nombre de professionnels non-soignants comme les gardiens de prison, les assistants sociaux, éducateurs, etc. et leur est utile. Il nous apparaît que c'est à fortiori le cas pour des thérapeutes déjà installés qui reçoivent quotidiennement du public.

Cette formation ne donne en aucun cas une habilitation à soigner ou à accompagner des personnes présentant des idées suicidaires, dépressives ou inquiétantes. Elle vise plutôt à aider ceux qui pourraient, parfois de façon inattendue, y être confrontés dans leur pratique à savoir, pour eux et leur patient, « s'en sortir » le mieux possible ! Nous espérons aussi qu'elle améliorera les compétences dans « l'entretien » anamnestique et la communication. Une part de la formation concernera la partie "évaluation" du potentiel suicidaire : quels critères pour "lire" la situation, repérer son risque, son urgence et la nécessité de quels soins par qui.

Une seconde part de la formation développera la partie "interventionnelle" de l'entretien: quels outils de communication, comment mener l'entretien etc.

Intervenants:

Dr Caroline PHAM-DINH LOUX. Psychiatre et psychothérapeute, ancienne chef de clinique à la faculté de médecine de Lorraine et actuellement praticienne en SMPR (au centre pénitentiaire de Metz-Queuleu). Très impliquée dans la formation des étudiants, elle est spécialiste de la « simulation en santé » (enseignement par jeux de rôles) comme méthode d'apprentissage, notamment en psychiatrie (sujet dont elle a fait sa thèse de doctorat).

Dr Philippe AÏM. Psychiatre et psychothérapeute. Formateur en hypnose et thérapies brèves à l'institut UTHyL et au CHTIP, ancien chef de clinique et enseignant à la faculté de médecine.

Tous deux ont une expérience clinique variée tant en milieux « difficiles » (services fermés, urgences psychiatriques, psychiatrie pénitentiaire etc., où l'on doit faire face régulièrement à des crises psychiques) qu'en consultations ; et tous deux ont une expérience de l'enseignement et notamment de ces sujets.



Institut pour l'Utilisation des Thérapies brèves et de l'Hypnose en Lorraine

Dates et horaires:

Du 14 au 15 mai 2019

De 9H à 18H le premier jour / 9H à 16H le deuxième (pause repas de 12H30 à 14H)

Lieu de la formation : Espace Hermès 10 Cité Joly Paris 11ème.

Date limite d'inscription : le 30 mars 2019 dans la limite des places disponibles.

Effectif : 20 à 30 stagiaires

Prix de la formation : Tarif : 300€

Le tarif inclut la prestation des formateurs, la mise à disposition des moyens de la formation

Conditions de l'inscription :

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informera l'institut UTHyl par recommandé avec accusé de réception, aucune somme ne lui sera alors exigée ou retenue.
- Pour confirmer l'inscription, un règlement de 300€ devra être fait par chèque à l'ordre de l'institut UTHYL ou par virement sur le compte :
- **FR76 3000 4025 4900 0102 9727 302 (ATTENTION : si vous avez déjà fait un virement à l'institut, le RIB a changé !)**
- En cas d'annulation par le stagiaire à moins de 30 jours du début de la formation, le règlement ne pourra pas être remboursé.
En cas d'annulation de la formation par l'institut, l'intégralité de la somme versée sera remboursée.
- Prérequis : les formations sont destinées à des professionnels qui reçoivent du public à des fins d'aide. Un mail devra être envoyé décrivant le parcours professionnel et de formation du stagiaire et les motivations à s'inscrire.
- L'institut UTHYL se réserve le droit d'accepter ou refuser toute ou de proposer un entretien préalable avant acceptation ou refus de la candidature.
- La validation des acquis de la formation se fera par le suivi de la présence effective de stagiaire, et donnera lieu à une attestation de présence au terme de la session.

Je soussigné(e) (nom, prénom ET profession)

Déclare m'inscrire à cette formation professionnelle UTHYL et en accepter les conditions.

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)